

FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ESCRIME



53, RUE VIVIENNE
TÉL. GUT. 13-70
ADR. TÉLÉG. INTERESCRIME-PARIS

PARIS, IIF, le 14 Avril 1972

Monsieur Laurence GOUGH
46 Upper Mount St.

DUBLIN 2
(Irlande)

Confidentiel

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 8 Avril, mais il est absolument impossible que vous assistiez au Congrès de NICE.

Ce Congrès n'est en effet ouvert qu'aux Fédérations nationales affiliées et non pas aux escrimeurs individuels.

Comme vous le savez, j'avais chargé Monsieur de BEAUMONT, Président de la Fédération de Grande Bretagne, de faire une enquête sur votre affaire. A titre confidentiel je vous signale que votre Fédération a répondu à Monsieur de BEAUMONT qu'étant donné que vous aviez saisi les Tribunaux, il n'était pas possible d'arranger l'affaire avec vous.

Cependant, Monsieur de BEAUMONT vient d'écrire à votre Fédération, le 22 Mars, pour essayer de trouver une solution amiable, qui serait la suivante :

- a) vous arrêteriez le procès que vous avez commencé;
- b) vous vous engageriez à ne pas communiquer, ni à la Presse ni au Comité Olympique Irlandais vos différends avec votre Fédération;
- c) votre Fédération vous rendrait immédiatement votre licence d'amateur.

Il est probable qu'avant le Congrès Monsieur de BEAUMONT aura une réponse de votre Fédération et nous verrons quelle décision le Congrès sera amené à prendre.

En conséquence, je vous le répète, tout ceci est très confidentiel et vous ne devez le communiquer à personne.

Croyez, Cher Monsieur, à mes sentiments les plus distingués.

Le Président :

Pierre FERRI